

18 nov 2015 -15:54

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2015

## Modification du Code de la taxe sur la valeur ajoutée

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'avant-projet de loi concerne :

- des modifications techniques qui s'inscrivent dans le prolongement d'adaptations de la législation nationale et européenne
- une modification relative à la compétence législative modifiée de la Chambre des représentants (procédure monocratérale)
- l'introduction de la notion de "camionnette" pour l'application de la déduction de la TVA
- l'application de l'exemption pour des opérations destinées à apporter un soutien financier effectuées par des organismes de droit public ou par d'autres organismes sans but lucratif
- la confirmation de l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>